

35 Kerchner, fe commt. Lois sur les pensions de retraite. Des officiers, sous-officiers, brigadiers, caporaux, soldats ou gendarmes, pensions des veuves et secours aux orphelins, avec tarifs, barêmes et explications particulières à la gendarmerie. 2^e édition, augmentée.
8. Paris 1879.